



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNY EN VANOISE (Savoie)
SEANCE DU 2 AVRIL 2024**

N° 2024 0019

L'An Deux mille vingt-quatre, le 2 avril à 18H00, le Conseil Municipal de la Commune de 73350 -CHAMPAGNY EN VANOISE, légalement convoqué le 27 mars 2024, sous la Présidence de M. René RUFFIER LANCHE, Maire.

Présents : René RUFFIER LANCHE, Denis TATOUD, Florian SOUVY, Vincent RUFFIER DES AIMES, Olivier SACHE, Xavier BRONNER, Robert LEVY, Thierry RUFFIER DES AIMES, Florence MARMONIER, Lucas PENASA, Arnaud JOLY, Françoise VILLARD

Absents excusés : Olivier CHENU, Gérard RUFFIER LANCHE (pouvoir donné à Thierry RUFFIER DES AIMES)

Nombre en Membres : 15
En exercice : 14
Suffrages exprimés : 11
Votes pour : 10
Votes contre : 1
Ne prend pas part au vote : 2

Objet : Budget prévisionnel 2024 du budget principal

Lors de la réunion du 13 mars 2024, les élus ont arbitré les propositions budgétaires du budget principal de la commune.

Il convient désormais d'approuver le budget prévisionnel 2024 de la commune, chapitre par chapitre, en équilibre pour sa section de fonctionnement et pour sa section d'investissement comme suit :

| Section | Dépenses | Recettes |
|----------------|---------------|---------------|
| Fonctionnement | 5 403 578.15€ | 5 403 578.15€ |
| Investissement | 1 921 621.50€ | 1 921 621.50€ |
| Total | 7 325 199.65€ | 7 325 199.65€ |

- Vu les articles L.2311-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'adoption du budget communal,

A la majorité des suffrages exprimés (2 abstentions : Florence MARMONIER, Gérard RUFFIER LANCHE, 1 opposition : Thierry RUFFIER DES AIMES), le Conseil municipal :

- APPROUVE le budget principal de la commune tel que présenté ci-dessus.

« Certifié exécutoire, dûment habilité aux présentes
Conformément à la Loi du 02 Mars 1982 »
POUR EXTRAIT CONFORME,

**Pour le Maire empêché,
Le 1^{er} adjoint,
Denis TATOUD**

